



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE

Direction des services du Cabinet

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

Digne-les-Bains, le **09 JUIN 2022**

ARRETE PREFECTORAL n° 2022- 160-014

Fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels spécialisés dans le domaine du secours en montagne.

La Préfète des Alpes-de-Haute-Provence
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;
- Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L112-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Vu** le guide national de référence relatif au secours en montagne édité par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises le 26 juin 2020 ;
- Vu** l'arrêté du 30 avril 2001 fixant le guide national de référence relatif aux secours en canyon ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-186-013 du 05 juillet 2018 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-091-001 du 1er avril 2019 approuvant le Règlement opérationnel du SDIS 04 ;

Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours.

ARRETE :

Article 1 : La liste annuelle départementale des personnels aptes à intervenir dans le domaine du Secours en Montagne au sein du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes- de-Haute-Provence, pour l'année 2022, est établie comme suit :

Grade/Nom/Prénom	CIS d'affectation	SMO2	SMO3	N1	N2	G1	G2	CAN1	CAN2	Aptitude Treillage
Lieutenant BERNARDI Gaël	Allos		X	X					X	X
Lieutenant PRIVAT Gérald	Castellane		X		X		X		X	X
Adjudant-chef BLANCHARD Laurent	Direction		X	X		X		X		X
Sergent-chef SEGHINI Eric *	Digne-les-Bains		X		X		X		X	X
Adjudant RICAUD Lionnel	Digne-les-Bains		X		X		X		X	X
Commandant MULLER Fabien **	Direction	X		X				X		X
Lieutenant BONNOME Roland	Castellane	X		X		X		X		X
Adjudant-chef COURBET Romain	Forcalquier	X						X		X

Lieutenant DINGER Stéphane	Direction	X		X			X		X	
Adjudant-chef MARTINEZ Yannick	Direction	X		X			X		X	
Adjudant-chef MOURET Jean Michel	Barrême	X		X			X		X	
Adjudant-chef LONGERON Jérôme	Digne-les-Bains	X		X		X	X		X	
Adjudant BIANCO Philippe	Allos	X		X			X		X	
Adjudant MEDICI Mathieu	Castellane	X					X		X	
Adjudant DUBUC Joffrey	Forcalquier	X					X		X	
Sergent ALLENE Adrien	Digne-les-Bains	X		X			X		X	
Sergent MARIN Jean-Philippe	Digne-les-Bains	X		X			X		X	
Sergente DERRE Julie	Direction	X		X		X	X		X	
Sergent JEAN Nicolas	Direction	X		X			X		X	
Sergent DONNINI Robert	Castellane	X		X		X	X		X	
Caporal GUINET Alain	La Palud/Verdon	X		X			X		X	
Caporal FANNEAU Mathieu	La Palud/Verdon	X		X			X		X	
Caporal PRIVAT Quentin	Castellane	X					X		X	
Caporal LEROY Hugo	Manosque	X					X		X	
Caporal HENRY Ludovic	Oraison	X					X		X	
Caporal DE PASQUALE Pierjean	Direction	X					X		X	
		21	5	16	3	5	3	22	4	26

** Responsable départemental : Commandant Fabien MULLER

*Conseiller technique départemental : Sergent-Chef Eric SEGHINI

(SMO : secours en montagne, SMO2 : équipier, SMO3 : chef d'unité, N1 : équipier neige, N2 : chef d'unité neige, G1 : équipier glace, G2 : chef d'unité glace, CAN1 : équipier canyon, CAN2 : chef d'unité canyon)

Article 2 : La liste annuelle départementale des personnels SSSM aptes à participer aux opérations de treuillage est établie comme suit :

<i>Grade/Nom/Prénom</i>	<i>CIS d'affectation</i>
Médecin de Classe Except PETITJEAN Frédéric	Direction
Médecin Hors classe BESSON Florence	Direction
Médecin Capitaine ARGENONE Fabien	Direction

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°2022-077-007 en date du 18 mars 2022, fixant la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle des personnels spécialisés dans le domaine du secours en Montagne, est abrogé à compter de la signature du présent arrêté.

Article 4 : Monsieur le Directeur des services du cabinet et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.


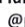

La Préfète

Violaine DEMARET

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence
8, Rue du Docteur ROMIEU
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX

Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)

Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> –   @Préfet04 –  @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence